

# Guide des études Licence 2 Économie Gestion

Département Économie - Gestion  
Site de Boulogne-Sur-Mer

2025 – 2026



**Responsable d'année :**

Jean-Louis Thamain

✉ [jean-louis.thamain@univ-littoral.fr](mailto:jean-louis.thamain@univ-littoral.fr)

**Président du jury :**

Michel Carrard

✉ [michel.carrard@univ-littoral.fr](mailto:michel.carrard@univ-littoral.fr)

**Secrétariat pédagogique :**

Corinne Rebel

✉ [corinne.rebel@univ-littoral.fr](mailto:corinne.rebel@univ-littoral.fr)

☎ 03 21 99 41 50

Bureau : Rez de chaussée du bâtiment Saint-Louis 1

Horaires d'ouverture :

Lundi - Mardi - Jeudi et Vendredi : 9h-12h / 14h-16h

Mercredi : 9h-12h (fermé le mercredi après-midi)

# Table des matières

<b>1</b>	<b>Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation</b>	<b>3</b>
<b>2</b>	<b>Calendrier universitaire 2025-2026</b>	<b>7</b>
<b>3</b>	<b>Structure globale des enseignements</b>	<b>8</b>
<b>4</b>	<b>Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 3</b>	<b>10</b>
<b>5</b>	<b>Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 4</b>	<b>22</b>
<b>6</b>	<b>Informations pratiques</b>	<b>35</b>
<b>7</b>	<b>Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes</b>	<b>38</b>
<b>8</b>	<b>Réglementation des examens en licence</b>	<b>38</b>
<b>9</b>	<b>LanSAD</b>	<b>51</b>
<b>10</b>	<b>Catalogue des bonus</b>	<b>53</b>

# 1 Licence Économie - Gestion : identité, objectifs, évaluation

La deuxième année de la Licence Economie - Gestion (EG) s'insère dans un cursus de formation pouvant vous conduire de la L3 au doctorat. La L2 est aussi une année charnière dans vos choix d'orientation de L3 / L Pro. Cette dernière année de licence est susceptible d'avoir une incidence décisive dans le cadre de la sélection qui s'effectue à l'entrée du Master 1.

## Identité

La licence EG s'inscrit dans une logique de formation pluridisciplinaire où sont notamment mobilisés les savoirs sociologiques, juridiques, politiques ainsi que les langues. Les enseignements ne se contentent donc pas de cours dans le domaine de l'économie et de la gestion, mais ils abordent aussi d'autres domaines qui dotent l'étudiant d'une véritable culture générale.

Les étudiants sont invités à enrichir leur cursus en effectuant une mobilité à l'international. Le service des relations internationales comme vos enseignant.e.s pourront vous accompagner dans vos projets de mobilité.

## Objectifs

La licence EG se présente comme une formation :

- « professionnalisante » tournée vers l'administration publique et privée,
- formant à passer les concours de l'enseignement,
- assurant les fondamentaux de la connaissance permettant des études approfondies au niveau des Masters et des cursus de formations des grandes écoles.

Certains enseignements sont donnés uniquement en Cours Magistral (CM), alors que d'autres bénéficient aussi d'un encadrement resserré avec des Travaux Dirigés (TD) organisés avec des effectifs réduits. Quel que soit l'enseignement, l'étudiant se doit de travailler en autonomie : pour toute heure de cours en présentiel, on considère qu'il faut que l'étudiant travaille de son côté 4 heures (relecture du cours, préparation des exercices, rédaction de fiches de synthèse, révisions, etc.).

Au-delà des cours obligatoires, l'étudiant est incité à suivre des activités supplémentaires, que ce soit par la pratique sportive, l'apprentissage d'une langue, l'expérience d'un stage facultatif (qui peut se faire en plusieurs fois) ou l'auto-formation pour consolider sa maîtrise du français (projet Voltaire). L'ensemble de ces activités sont susceptibles d'octroyer un bonus pris en compte dans la moyenne. C'est donc aussi à l'étudiant d'être acteur de son parcours à l'université pour saisir les opportunités offertes.

## Évaluation

Sauf mention contraire dans ce guide, l'ensemble des enseignements donne lieu à une évaluation sur la base des principes suivants :

1/ En session 1, pour les enseignements sans Travaux Dirigés, la note finale est à 100% celle de l'examen final. Pour les enseignements avec Travaux Dirigés, la note finale est à 50% la note d'examen final et à 50% la note de contrôle continu (laquelle est *a priori* basée sur deux évaluations).

2/ En session 2, seule la note obtenue à l'épreuve de rattrapage compte (le contrôle continu disparaît). Mais la note obtenue ne compte que si elle est meilleure que la moyenne obtenue en session 1 (règle du sup).

Les étudiants absents à une évaluation doivent impérativement justifier de leur absence auprès du secrétariat et de l'enseignant. Toute absence à un examen terminal ou pour certains travaux comme le TAG (travail en autonomie en Anglais) est sanctionné par une ABI, laquelle s'avère bloquante pour la validation de l'année, quand bien même l'étudiant aurait la moyenne sur l'ensemble des matières. Les absences injustifiées à une épreuve de contrôle continu donnent lieu à un 0.

## Cas particuliers

Les *étudiants redoublants* gardent les notes obtenues les années précédentes pour les matières validées. Ils peuvent aussi demander à conserver le bénéfice des notes d'examen obtenues par le passé, même si ces notes sont inférieures à la moyenne. Il est par contre impossible de demander à conserver la note de TD de l'année passée en ne repassant que l'examen terminal de la matière considérée.

Les *étudiants salariés, sportifs de haut niveau* notamment pouvant bénéficier d'un régime dérogatoire doivent se déclarer auprès du secrétariat au plus tôt. Du fait de l'impossibilité potentielle à assister à tous les cours et TD, le régime d'évaluation repose alors intégralement sur l'examen terminal. Pour les mêmes raisons, les étudiants reconnus avec le statut de sportif de haut niveau (justificatif à fournir auprès du secrétariat dès que possible) et les étudiants en enjambement disposent du même régime d'étude aménagé.

Les *étudiants en réorientation* peuvent demander la validation d'études de certaines matières obtenues dans leur cursus d'origine. Il convient cependant d'arbitrer judicieusement, étant donné que le jury n'importerait pas la note de la filière d'origine, mais qu'il validerait la matière concernée à 10 uniquement. Les demandes de validation de matières sont à formuler le plus tôt possible auprès du président du jury et du responsable d'année.

## Principes de compensation

Pour obtenir son année, les étudiants doivent obtenir la moyenne globalement. Cependant, les étudiants qui auraient la moyenne à l'ensemble de l'année mais qui au-

raient une absence injustifiée à un examen terminal dans une matière ou pour une évaluation obligatoire (TAG en Anglais, questionnaire du CEL par exemple) ne valident pas leur année.

Par ailleurs, il n'est pas obligatoire d'avoir la moyenne à toutes les matières ou à tous les blocs de compétences. En effet, le principe de compensation s'applique à différents niveaux : entre les matières d'un même bloc de compétences; entre les blocs de compétences d'un même semestre; entre les semestres d'une même année. Les étudiants qui auraient validé un semestre uniquement peuvent bénéficier du statut de l'enjambement (AJAC) pour démarrer l'année supérieure, mais à la condition d'avoir au moins **9,5** de moyenne globalement sur le semestre non-validé.

### **Consultation de copies**

À l'issue des jurys de chacun des deux semestres, les étudiants peuvent consulter leur copie. C'est un droit que les étudiants peuvent exercer en demandant simplement aux enseignants de consulter leur copie d'examen. Les enseignants concernés pourront organiser cette consultation dans les semaines suivant les jurys.

### **Déroulement des épreuves**

1. Les plannings d'examens seront affichés dans les couloirs au minimum une semaine avant le début des épreuves.
2. Il est interdit de fumer dans les salles d'examens et dans les couloirs.
3. Les étudiants doivent absolument être munis d'une pièce d'identité avec photo pour passer les examens (carte d'étudiant, carte nationale d'identité, permis de conduire etc...).
4. Les étudiants sont priés d'arriver un quart d'heure avant le début des épreuves. Aucun étudiant en retard ne sera admis en salle d'examens une fois les sujets distribués, quel que soit le motif.
5. Les étudiants doivent s'installer sur la table dont le numéro correspond à celui qui leur a été attribué à l'affichage.
6. Les cartables doivent être déposés soit à l'entrée, soit au fond, soit sur les côtés de la salle d'examen à la discrétion des surveillants.
7. Les téléphones portables, les montres connectées ou tout autre dispositif contenant, recevant et/ou émettant des données sont interdits.
8. Les étudiants n'auront sur leur table que le papier de brouillon, et la copie, et éventuellement les documents autorisés (mentionnés sur le sujet). Les étudiants sont priés de se présenter aux examens avec leur matériel (stylo, effaceur, calculatrice).
9. Les échanges de matériels ne seront pas autorisés pendant les épreuves.

10. L'épreuve commence lorsque tous les étudiants ont eu le sujet : l'heure de début et l'heure de fin d'épreuve sera inscrite sur le tableau.
11. Toute communication entre étudiants est strictement interdite.
12. Les étudiants sont priés de numéroter les intercalaires s'ils en utilisent. Ils n'inscriront sur ceux-ci que leur numéro d'étudiant. Ne pas mettre, ni le nom, ni le prénom pour conserver l'anonymat des copies.
13. Les étudiants peuvent demander aux surveillants au début ou en fin d'épreuve, une attestation de présence aux examens.
14. Les étudiants ne peuvent quitter la salle avant l'expiration de la première heure de composition. Ils le feront en silence.
15. En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude aux examens, le surveillant responsable de la salle saisira les pièces et matériels permettant ultérieurement d'établir la réalité des faits. Il dressera un procès-verbal contresigné par les autres surveillants et par le ou les auteurs de la fraude ou de la tentative de fraude. En cas de refus de signer, mention est portée au procès-verbal. Toutefois, en cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, l'expulsion de la salle d'examen pourra être prononcée par les autorités compétentes (Président de l'Université ou ses délégués : nominativement désignés).

Toute tentative de fraude entraînera des poursuites devant la commission disciplinaire de l'Université du Littoral. En cas de fraude, les sanctions encourues sont :

- l'avertissement
- le blâme
- l'exclusion de l'établissement pour une durée maximale de 5 ans
- l'exclusion définitive de l'établissement
- l'exclusion de tout établissement

Sans porter atteinte au principe « *non bis in idem* » ainsi que le rappelle la décision du Conseil Constitutionnel du 28 juillet 1989, il est à noter que les sanctions administratives énoncées ci-dessus sont susceptibles de se cumuler avec les sanctions pénales sur le fondement des dispositions de la loi du 23 décembre 1901 réprimant les fraudes dans les examens et concours publics et du second alinéa de l'article 40 du code de procédure pénale qui dispose que "*Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au procureur de la République et de transmettre à ce magistrat tous les renseignements, procès-verbaux et actes qui y sont relatifs*".

Frauder ou tenter de frauder à un examen constitue un délit.

## 2 Calendrier universitaire 2025-2026

---

<b>Semestre 1</b>	
Explor'ULCO	Lundi 1 et mardi 2 septembre
Pré-rentree	Mercredi 3 septembre, 10h
Début des CM	À partir du 3 septembre
Début des TD	À partir du 10 septembre
Interruption pédagogique	Du 25 octobre au 2 novembre
Semaine pour les cours de rattrapage	Semaine du 1 décembre
Semaine banalisée de révisions	Semaine du 8 décembre
Examens du semestre 1 (session 1)	Semaine du 15 décembre
Vacances de Noël	Du 20 décembre au 4 janvier

---

<b>Semestre 2</b>	
Reprise des CM	Semaine du 5 janvier
Reprise des TD	À partir du 12 janvier
Vacances d'Hiver	Du 21 février au 1 mars
Semaine pour les cours de rattrapage	Semaine du 6 avril
Vacances de Printemps	Du 11 avril au 26 avril
Examens du semestre 2 (session 1)	Semaines du 27 avril et du 4 mai
Semaines pédagogiques	Semaines du 8 et du 15 juin
Examens de session 2	Semaines du 22 et du 29 juin

---

*Nota Bene* : Le jury du semestre 1 et la première Commission Paritaire Pédagogique (CPP) se dérouleront la semaine du 2 février. Pour le semestre 2, jury et CPP se passeront la semaine du 1 juin. Pour le jury de rattrapage, il aura lieu la semaine du 6 juillet.

### 3 Structure globale des enseignements

Semestre 3					
Blocs de compétences	Unités constitutives (UC)	CM	TD	Coef	ECTS
B1	Macroéconomie 2	24	15	4	4
Bloc analyse économique	Economie monétaire	24	15	4	4
B2	Comptabilité Générale 2	24	15	4	4
Bloc outils de gestion	Comptabilité de Gestion	24	15	3	3
B3 Bloc techniques quantitatives	Mathématiques 2	20	15	4	4
B4 Bloc compétences transversales	Atelier de méthode		15	2	2
	Initiation à la construction du projet professionnel (PPP2)		13	2	2
	Anglais		25	3	3
B5 Bloc Ouverture disciplinaire	Droit Commercial	24		2	2
	Théories et sociologie des organisations	24		2	2
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant				
	Sous-Total	164	128	30	30

<b>Semestre 4</b>					
Blocs de compétences	Unités constitutives (UC)	CM	TD	Coef	ECTS
B1	Microéconomie 2	24	15	4	4
Bloc analyse économique	Histoire de la pensée économique	24	15	4	4
B2	Analyse financière	24	15	4	4
Bloc outils de gestion	Marketing	30		4	4
B3	Statistiques 2	20	15	4	4
Bloc Techniques quantitatives	Informatique 2 (Traitement de Données sur Tableur)		16	2	2
B4	Atelier de méthode		15	2	2
Bloc compétences transversales	Anglais		25	3	3
B5	Géopolitique	24		3	3
Bloc ouvertures disciplinaires					
Bonus	LV2, sport, certificat Voltaire, engagement étudiant				
	Sous-Total	146	116	30	30
<b>Total</b>		310	244	60	60

## 4 Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 3

### Macroéconomie 2

**Enseignant :** Pascal Cormier

**Plan du cours :**

- Introduction générale
- Chapitre 1. Le modèle revenu-dépenses
- Chapitre 2. Le modèle IS/LM
- Chapitre 3. Le modèle Offre globale/Demande globale
- Chapitre 4. La relation inflation-chômage

**Bibliographie :**

BLANCHARD, O., COHEN, D., *Macroéconomie*, Ed. Pearson  
AZAM, J.-P., *Théorie macroéconomique et monétaire*, Ed. Nathan Supérieur  
GENEREUX, J., *Economie Politique, Tome 2, Macroéconomie et comptabilité nationale*, Ed. Hachette Supérieur  
ABRAHAM-FROIS, G., *Economie Politique*, Ed. Economica  
KRUGMAN, P., *Macroéconomie* Ed. De Boeck.

**Modalités d'évaluation :**

Les étudiants inscrits en contrôle continu seront évalués par un examen final d'une durée de 2 à 3 heures et par deux interrogations écrites et une présentation orale en T.D.

# Economie monétaire

**Enseignant :** Thomas Dallery

## **Objectifs du cours :**

L'objectif du cours est de donner aux étudiants les bases pour comprendre le fonctionnement de nos économies qui sont, par essence, monétaires. En particulier, il s'agit de montrer comment la monnaie et les modes de financement déterminent la production (la croissance) au sein du circuit monétaire. Le cours vise aussi à comprendre les enjeux de la politique monétaire.

## **Plan du cours :**

Introduction générale Pourquoi lier monnaie et financement ?

Chapitre 1 : Formes et fonctions de la monnaie

- I) Définir la monnaie par ses fonctions : la thèse fonctionnaliste
- II) Une approche historique des formes monétaires : la thèse de la dématérialisation
- III) La monnaie au-delà des formes et des fonctions : la thèse institutionnaliste
- IV) Les formes de la monnaie contemporaine

Chapitre 2 : Les théories monétaires

- I) La monnaie dans l'histoire longue des économistes et de leurs théories
- II) Approches réelles contre approches monétaires : la monnaie, comme simple voile ?
- III) L'équation quantitative de la monnaie : égalité et causalités
- IV) La monnaie est-elle neutre ? Retour sur l'histoire de la "bonne" politique monétaire

Chapitre 3 : La création monétaire

- I) Mécanismes de la création et de la destruction monétaire
- II) Les différentes sources de la création monétaire
- III) La régulation monétaire par la Banque Centrale dans un système hiérarchisé

Chapitre 4 : Les systèmes de financement

- I) Une vue d'ensemble du système financier
- II) Un circuit simplifié de l'économie monétaire de production
- III) L'histoire de la libéralisation des marchés financiers et de la transformation des banques

Chapitre 5 : La politique monétaire

- I) Inflation : causes, conséquences et arbitrages politiques
- II) L'action des Banques Centrales
- III) Les politiques monétaires internationales

**Bibliographie :**

AGLIETTA, M. et ORLEAN, A. (2002), *La Monnaie entre Violence et Confiance*, Paris : Odile Jacob

BAILLY, J.L. et al. (2002), *Économie Monétaire et Financière*, Paris : Éditions Bréal

BRADLEY, X. et DESCAMPS, C. (2005), *Monnaie, Banque, Financement*, Paris : Dalloz

PLIHON, D. (2004), *La Monnaie et ses Mécanismes*, Paris : La Découverte

VAN DE VELDE, F. (2005), *Monnaie, Chômage et Capitalisme*, Villeneuve d'Ascq : Presses Universitaires du Septentrion

**Modalités d'évaluation :** Contrôle continu (50%) et examen terminal (50%).

**Durée de l'examen :** 2 heures

**Type d'épreuve :** Exercice, questions de cours et/ou de réflexion.

**Documents autorisés :** aucun

## Comptabilité générale 2

**Enseignant :** Nicolas Dieryckx

### **Objectifs du cours :**

**Pré-requis :** savoir enregistrer les opérations courantes.

Ce cours a pour objectif d'initier les étudiants à l'enregistrement des opérations d'inventaire.

### **Plan du cours :**

Chapitre 1 : Le traitement des immobilisations (rappel)

- I] L'acquisition d'une immobilisation (définition et généralités)
- I] L'enregistrement d'une acquisition d'une immobilisation
- II] L'enregistrement de la livraison à soi-même

Chapitre 2 : L'amortissement des immobilisations

- I] Généralités et définitions
- II] Terminologie
- III] La technique de l'amortissement
- IV] L'enregistrement des dotations aux amortissements

Chapitre 3 : La sortie du bilan des immobilisations

- I] La cession des immobilisations
- II] La mise au rebut

Chapitre 4 : Le traitement des stocks à l'inventaire

- I] Les variations de stocks
- II] Les dépréciations des stocks

Chapitre 5 : Le traitement des créances à l'inventaire

- I] Les créances douteuses
- II] Les dépréciations des créances
- III] Les pertes sur créances irrécouvrables

Chapitre 6 : Le traitement des titres à l'inventaire

- I] Les acquisitions de titres
- II] Les dépréciations des titres
- III] Les cessions de titres

Chapitre 7 : Le traitement des charges et des produits à l'inventaire

- I] Les charges et les produits constatés d'avance
- II] Les charges à payer et les produits à recevoir

Chapitre 8 : Les documents de synthèse

- I] L'établissement du compte de résultat
- II] L'établissement du bilan

**Bibliographie :**

DISLE, C., MAESO, R., MEAU, M., *Introduction à la comptabilité DCG 9*, Dunod  
SIEGWART, JL., CASSIO, L., *Comptabilité financière*, Nathan  
LANGLOIS, G., FRIEDERICH, M., *Comptabilité financière*, Foucher

**Modalités d'évaluation :** Contrôle continu (50%) et examen terminal (50%).

**Durée de l'examen :** 2 heures

**Type d'épreuve :** Exercices, questions de cours et/ou de réflexion.

**Documents autorisés :** plan comptable général (l'accordéon) non annoté

# Comptabilité de Gestion

**Enseignant :** Marc Garcia

## **Objectifs du cours :**

Maîtriser les objectifs et la mise en place de la comptabilité analytique.

Compétences :

- Connaissances (savoir) : appréhender les principales spécificités des entreprises
- Aptitudes cognitives (savoir-faire) : Réaliser des documents de la comptabilité analytique
- Attitudes (savoir être) : faire preuve de méthode, de rigueur et d'analyse

## **Plan du cours :**

- Chapitre 1. Les objectifs de la comptabilité analytique
- Chapitre 2. Comment répartir les charges
- Chapitre 3. La gestion des stocks
- Chapitre 4. Le calcul des coûts complets
- Chapitre 5. Points particuliers
- Chapitre 6. Le seuil de rentabilité

## **Bibliographie :**

GOUJET, C., RAULET, C., *Comptabilité analytique*, Dunod

MYKITA, P., TUSZYNSKI, J., *Comptabilité analytique*, Foucher

**Modalités d'évaluation :** Contrôle continu (50%) et examen terminal (50%).

**Durée de l'examen :** 2 heures

**Type d'épreuve :** Exercice, questions de cours et/ou de réflexion.

**Documents autorisés :** aucun

## Mathématiques 2

**Enseignant :** Gaëlle Mailly

### **Plan du cours :**

Chapitre 1. Equations - Résolution de systèmes linéaires

Equations du premier et du second degré

Généralités sur les systèmes linéaires

Résolution des systèmes linéaires

Chapitre 2. Espaces vectoriels

Structure d'espace vectoriel de  $R^n$

Sous-espaces vectoriels

Combinaisons linéaires

Familles libres et génératrices

Bases

Chapitre 3. : Matrices

Généralités

Opérations sur les matrices

Déterminant

Inverse

Chapitre 4. Réduction des matrices carrées

Changement de base

Diagonalisation d'une matrice

Chapitre 5. Résolution de systèmes dynamiques séquentiels appliqués à l'économie

### **Bibliographie :**

GUERRIEN, B., *Algèbre linéaire pour économistes*, Economica

ROGER, P., *Mathématiques pour l'économie et la gestion, applications avec Excel*, Pearson

MICHEL, P., *Cours de mathématiques pour économistes*, Economica

HAYEK N., LECA, J.P., *Mathématiques pour l'économie : analyse, algèbre*, Dunod

**Modalités d'évaluation :** contrôle continu et examen terminal.

**Durée de l'examen :** 2 heures

**Documents autorisés :** non, calculatrices autorisées

## **Ateliers de méthode**

**Enseignant :** Laurent Waekens

### **Objectifs du cours :**

Le premier semestre est consacré aux travaux autour des techniques de l'expression écrite principalement mais pas exclusivement. Il prépare à la rédaction du rapport du stage de la troisième année de Licence. L'enseignant s'autorise à définir le contenu des séances pour répondre aux besoins avérés.

### **Modalités d'enseignement :**

Depuis la rentrée 2020, le département Economie-Gestion a décidé de lancer un nouveau cours pour l'ensemble des semestres de la Licence : à chaque semestre, un atelier de méthode sera organisé au niveau des groupes de TD. Il s'agit d'un cours pensé pour améliorer les compétences écrites et orales des étudiants, mais aussi pour guider au mieux leurs recherches documentaires (grâce aux vidéos qui seront en ligne par nos collègues de la BULCO sur ce volet précis). Il s'articulera notamment autour de la rédaction de note de synthèse et de la présentation d'exposé, autour de questions d'actualité ou de thématiques plus larges.

### **Modalités d'évaluation :**

Contrôle continu, modalités définies par l'enseignant

## Anglais

**Enseignants :** Vanessa Street et Hector Esparza

### **Objectifs du cours :**

En Licence, le niveau minimum requis est le niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

### **Compétences développées :**

- Pratique de la langue orale (PLO) : compréhension orale et expression orale
- Pratique de la langue écrite (PLE) : compréhension écrite et expression écrite
- Travail en Autoformation Guidé (TAG) : réalisation effective de dix heures de travail en autoformation (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), de façon régulière et cohérente, description et analyse du travail effectué (« carnet de bord »)
- Supports en anglais (audios, vidéos, iconographiques, écrits...) fournis par les enseignants, en rapport avec les domaines relatifs au monde économique et à la gestion d'organismes et d'entreprises

### **Modalités d'évaluation :**

Voir Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) LanSAD à la fin du guide des études. S'y référer et les suivre scrupuleusement.

### **VIGILANCE :** TRAVAIL EN AUTOFORMATION GUIDÉ (TAG) : 10H OBLIGATOIRE

La non-réalisation des 10h de TAG entraîne l'impossibilité de valider son année, quand bien même l'étudiant a la moyenne à l'ensemble des matières.

## Initiation à la construction du projet professionnel

**Enseignantes :** Mmes P. Ethuin et F. Gérard - SUAI OIP / Centre Entrepreneurial du Littoral (CEL)

### **Objectifs :**

- construire un projet personnel de poursuites d'études via des recherches documentaires et un entretien avec un professionnel,
- sensibiliser à la créativité et à l'innovation et tester son potentiel entrepreneurial.

### **Contenu :**

- module de réflexion sur le projet professionnel, dégager des compétences à partir d'une expérience, mettre en avant ses qualités et ses valeurs, connaître les études et les débouchés, travailler sur son projet de poursuite d'études (définition des métiers, des secteurs, des formations en lien avec le projet), réaliser une interview d'un professionnel, candidature à une filière sélective.
- conférence sur la poursuite d'études et les débouchés.
- stimuler la créativité, faire émerger, développer une idée ou un projet de création d'entreprise, d'activité innovante (3h, CEL) : faire connaître les techniques de créativité (s'exercer à rechercher et à trouver des idées novatrices), passer le test Motivation, Aptitude, Comportement Entrepreneurial, mettre en évidence les enjeux de la créativité, de la prise d'initiative et de l'innovation par rapport au potentiel professionnel.

### **Modalités d'évaluation :**

Première session - rapport et/ou présentation orale : 4/5 de la note. - QCM inclus dans la séance de 3 heures du CEL : 1/5 de la note.

Deuxième session - épreuve orale d'une durée de 30 minutes : 4/5 de la note. - QCM de 30 minutes (rattrapage CEL) : 1/5 de la note.

*Etant donné l'aspect dynamique de cet enseignement sous la forme d'ateliers, les enseignants sont libres d'adapter les modalités d'évaluation tant en première session qu'en seconde. Il est notamment possible d'intégrer la présence et/ou la participation des étudiants. Les modalités arrêtées seront communiquées par l'enseignant au début du module pour plus de clarté.*

## **Droit commercial**

**Enseignants :** Aurore Devillepoix

### **Plan du cours :**

*1<sup>re</sup> Partie* : l'exercice individuel de l'activité commerciale

- \_ les acteurs de l'activité
- \_ le commerçant
- \_ l'artisan
- \_ l'entrepreneur individuel
- \_ les moyens d'exercice de l'activité : le fonds de commerce

*2<sup>me</sup> Partie* : l'exercice social de l'activité commerciale

- \_ LA SARL, EURL
- \_ LA SAS, SA
- \_ Les sociétés de personnes

*3<sup>me</sup> Partie* : les difficultés des entreprises

- \_ la prévention des difficultés
- \_ le traitement des difficultés

### **Modalités d'évaluation :**

- \_ 1 examen final d'une durée de deux heures : cas pratique(s) notamment.

# **Théories et sociologie des organisations**

**Enseignants :** Jean-Louis Thamain

**Objectifs :** Fournir aux étudiants de deuxième année l'ensemble des repères historiques et conceptuels concernant les grands courants, auteurs ou penseurs de l'organisation productive.

## **Plan indicatif du cours :**

1. Structure formelle et « one best way »
  - \_ Les théories classiques (Taylor, Fayol)
  - \_ L'analyse de la bureaucratie
  
2. L'École des relations humaines
  - \_ Les relations humaines (Mayo) et le leadership démocratique (Lewin)
  - \_ Le management participatif (Likert), la communication (Leavitt) et la théorie de l'efficacité XY
  - \_ Le succès psychologique (Argyris) et l'enrichissement du travail (Herzberg)
  - \_ La critique de la bureaucratie (Selznick, Gouldner, Crozier)
  
3. Les théories de la contingence
  - \_ Les paramètres de conception (Mintzberg)
  - \_ L'approche rationnelle : stratégie et structure (Chandler)
  - \_ L'approche contingente : contexte et structure \_ Les typologies structurelles

## **Modalités d'évaluation :**

Epreuve écrite d'une durée de 2 heures, sans documents, pouvant comporter des questions de cours, de réflexion comme des mini-cas ou une dissertation.

## **Bibliographie :**

DESREUMAUX, A., (2015), *Théories des organisations (3ème édition)*, Editions Management et Société

CORIAT, B., WEINSTEIN, O., (1995), *Les nouvelles théories de l'entreprise*, Livre de Poche

CHANDLER, A.-D., (1989), *Stratégie et structure de l'entreprise*, Les Editions d'organisation

MINTZBERG, H., (1996), *Structure et dynamique des organisations*, Les Editions d'organisation

## **OUVRAGE complétant le cours :**

LANDRIEUX-KARTOCHIAN, S., (2022), *Théories des organisations*, GUALINO

<http://univ.scholarvox.com.ezproxy.univ-littoral.fr/catalog/book/docid/88933809>

## 5 Fiches pédagogiques des enseignements du semestre 4

### Microéconomie 2

**Enseignant :** Pascal Cormier

**Plan du cours :**

Chapitre 1. Equilibre général des marchés

Chapitre 2. Approfondissement de la théorie du consommateur

Chapitre 3. Concurrence pure et parfaite et monopole : rappels et approfondissements

Chapitre 4. Les modèles classiques de duopole avec un bien homogène : Cournot, Stackelberg, Bertrand

**Bibliographie :**

PICARD, P., *Eléments de microéconomie*, Montchrestien

PINDYCK R., RUBINFELD, D., *Microéconomie*, Pearson Education

VARIAN, H.R., *Analyse microéconomique*, De Boeck Université

**Modalités d'évaluation :**

Les étudiants inscrits en contrôle continu seront évalués par un examen final d'une durée variant entre 1h30 et 2 heures et par deux interrogations écrites et une présentation orale en T.D.

# Histoire de la pensée économique

**Enseignants :** Michel Carrard

## Résumé :

Le cours est construit de façon chronologique. Restituant le contexte historique dans lequel elles s'insèrent, les séances exposent les enjeux nouveaux que chaque école de pensée fait apparaître ainsi que les critiques qui s'ensuivent. Après une présentation de la pré-science économique (mercantilistes et physiocrates), nous traiterons des classiques avec Smith, Ricardo, Say, etc., des débuts du socialisme jusqu'au développement de la pensée opérée par Marx puis des néo-classiques à partir du dernier tiers du 19<sup>ème</sup> s. Nous montrerons ensuite comment l'interventionnisme s'est affirmé après la crise de 1929 avec le triomphe des idées de Keynes. Les séances suivantes porteront sur la synthèse opérée par Hicks et Samuelson, puis sur le retour du libéralisme après les années 1970. La dernière séance portera sur les derniers développements de la théorie économique : la théorie des jeux, l'économie expérimentale et l'économie cognitive.

## Plan du cours :

Chapitre 1 : La longue marche de l'autonomie de l'économie

Chapitre 2 : Les théories des économistes classiques (Smith, Ricardo, Malthus, Stuart Mill, Say etc.)

Chapitre 3 : Marx et la théorie critique

Chapitre 4 : Les écoles néoclassiques

Chapitre 5 : Keynes et le keynésianisme

Chapitre 6 : La contre révolution libérale des années 1980

Chapitres 7 : Les théories économiques contemporaines

## Bibliographie indicative :

BLAUG, M., (1981), *La pensée économique. Origine et développement*, Economica

DENIS, H., *Histoire de la pensée économique*, PUF

BONCOEUR, J., Hervé THOUEMENT, H., (2003), *Histoire des idées économiques de Platon à Marx*, Nathan/VUEF

BONCOEUR, J., Hervé THOUEMENT, H., (2000), *Histoire des idées économiques de Walras aux contemporains*, Nathan

COMBEMALE de, P., (2010), *Introduction à Marx*, Repères/La Découverte

COMBEMALE de, P., (2010), *Introduction à Keynes*, Repères/La Découverte

ECHAUDEMAISON, C.-D., (2001), *Les grands textes de l'Economie et de sociologie*, Nathan

GUERRIEN, B., (1989) *L'économie néoclassique*, Repères, La Découverte

MARX, K., *Manifeste du parti communiste*, publié actuellement par plusieurs éditions

LATOUCHE, S., (2005), *L'invention de l'économie*, Albin Michel/Economie

PEREZ, Y., (2017), *Histoire de la pensée économique*, Ellipses

**Modalités d'évaluation :**

Dossier d'approfondissement : 50%

Partiel : 50%

**Documents autorisés :** aucun

# Analyse Financière

**Enseignants :** Abdelkader Chehah

## **Organisation :**

Ce module se décompose en deux parties :

- \_ Les mathématiques financières
- \_ L'analyse financière

Le temps imparti à ses deux pôles est équivalent.

## **Plan du cours :**

Partie 1 : MATHEMATIQUES FINANCIERES

L'objectif principal de ce cours est de présenter les notions élémentaires des mathématiques financières, en plus de quelques résultats importants utilisés dans la résolution des problèmes en mathématiques financières. On retrouve ces problèmes dans plusieurs domaines de la finance : investissements, assurances, rentes, amortissements, obligations... Pour atteindre les objectifs d'apprentissage, le contenu du cours est structuré en quatre chapitres :

- \_ Chapitre 1 : Intérêt, Capitalisation et Actualisation
- \_ Chapitre 2 : Les annuités
- \_ Chapitre 3 : Les emprunts indivis et les emprunts obligataires
- \_ Chapitre 4 : Les choix d'investissement et de financement (Notion de Cash Flow, de Taux interne de rentabilité....)

Partie 2 : ANALYSE FINANCIERE

Les objectifs de l'analyse financière sont les suivants :

- Analyser la formation du résultat de l'exercice,
- Observer l'évolution des performances d'une entreprise,
- Apprécier la structure financière d'une entreprise,
- Comparer les résultats avec d'autres entreprises,
- Commenter et proposer des solutions.

Pour répondre à ces objectifs, il faut utiliser les documents de synthèse, particulièrement :

- Le tableau de résultat de l'exercice,
- le bilan comptable après travaux d'inventaire (avant ou après affectation du résultat).

Pour atteindre les objectifs d'apprentissage, le contenu du cours est structuré comme suit :

Partie 1 : Analyse du Tableau de résultat

- Chapitre 1 : Analyse fonctionnelle et différentielle (entreprise commerciale et industrielle)
- Chapitre 2 : Analyse juridique (les résultats par nature, la formation progressive du résultat : Les Soldes Intermédiaires de Gestion)
- Chapitre 3 : Analyse économique (formation de la Valeur ajoutée et sa répartition)
- Chapitre 4 : Eléments du diagnostic financier (La Capacité d'Autofinancement, l'autofinancement, les ratios)

## Partie 2 : Analyse du Bilan

- Chapitre 1 : Présentation des concepts (solvabilité, endettement, rentabilité, ratios de structure)
- Chapitre 2 : Analyse fonctionnelle du Bilan (Fonds de roulement, Besoin en Fonds de Roulement, trésorerie et ratios)
- Chapitre 3 : Analyse des variations des emplois et ressources (analyse des variations des soldes du bilan)

Chacun des chapitres comporte des applications permettant à l'étudiant de bien assimiler le contenu du cours. Des exercices et des problèmes à la fin de chaque chapitre permettront à l'étudiant de tester ses connaissances.

### **Bibliographie :**

ANSION G., HOUBEN T., (1989), *Mathématiques financières*, Armand Colin  
 BOISSONADE M., (1998), *Mathématiques financières*, Armand Colin  
 BONNEAU P., WISZNIAK M., (1998), *Mathématiques financières approfondies*, Dunod  
 JUSTENS D., ROSOUX J., (1995), *Introduction à la mathématique financière*, De Boeck University  
 AVENEL, J.D. , « ANALYSE FINANCIERE, Normes françaises et internationales », *VUIBERT*, 9<sup>o</sup> éd.  
 MYERS, BREALEY, ALLEN, *Principes de Gestion Financière*, PEARSON EDUCATION, 8<sup>o</sup>ed.  
 PARIENTE S, *Analyse Financière et Evaluation de l'Entreprise*, PEARSON EDUCATION collection SYNTAX

### **Modalités d'évaluation :** contrôle continu et examen final

Deux notes de contrôle continu et un examen final :

- Contrôle continu 1 : 2 heures (Mathématiques financières)
- Contrôle continu 2 : 2 heures (Analyse financière)
- Examen final : 4 heure

# Marketing

**Enseignants :** Jean-Louis Thamain / Vanessa Street

## Objectifs :

Sensibiliser les étudiants sur le fait que les décisions de marketing opérationnel (produit, prix, promotion, place) sont fondées, non seulement sur les actions menées par les concurrents, mais aussi et surtout sur les caractéristiques des consommateurs visés, les cheminements qu'ils empruntent pour effectuer leurs achats, les comportements qu'ils adoptent pendant et après la consommation ou l'usage des produits.

Etre en mesure d'identifier ces caractéristiques, les différents cheminements avant achat, les différents comportements pendant et après la consommation ou l'usage d'un produit.

Comprendre une conférence en langue anglaise dans le domaine de la gestion : une fraction du volume de l'enseignement de marketing sera assurée en langue anglaise par Mme STREET.

## Plan du cours :

1. Le marketing et le consommateur
2. Les caractéristiques objectives, psychologiques et situationnelles du consommateur
3. Les différents processus de décision d'achat et les recommandations marketing
4. Le contrôle des plans d'action marketing

## Méthodes pédagogiques :

Acquisition des connaissances : échanges et discussions entre l'enseignant et les étudiants sur les concepts à maîtriser (apports théoriques).

Application : mises en situation à travers quelques articles tirés de magazines (Capital, Que choisir ou Management).

## Bibliographie :

CLAUZEL, A., GUICHARD, N. et RICHE, C. (2016), *Comportement du consommateur – Fondements, nouvelles tendances et perspectives*, Vuibert

D'ASTOUS, A., BALLOFFET, P., DAGHFOUS, N., et BOULAIRE, C. (2010), *Comportement du consommateur*, Chenelière Education

SOLOMON, M., (2013), *Le comportement du consommateur*, Pearson Education.

## Modalités d'évaluation :

Questions de cours et/ou dissertation.

Une partie de l'évaluation pourra être à rédiger en anglais.

Les modalités seront définies par les enseignants.

**Durée :** 2 heures

## **Statistique 2**

**Enseignante :** Gaëlle Mailly

### **Plan du cours :**

- Chapitre 1 : Dénombrement
- Chapitre 2 : Probabilité
- Chapitre 3 : Variables aléatoires
- Chapitre 4 : Lois discrètes
- Chapitre 5 : Lois continues
- Chapitre 6 : Estimation par intervalle de confiance

### **Bibliographie :**

Lecoutre Jean-Pierre (2012, 5ème édition), *Statistique et probabilités*, Dunod

Lecoutre Jean-Pierre (2011, 5ème édition), *TD Statistique et probabilités*, Dunod

Fourastier Jacqueline, Laslier Jean-François (1997, 3ème édition), *Probabilités et Statistique*, Dunod

### **Modalités d'évaluation :**

- 2 contrôles continus
- Examen final de 2h (sans document, calculatrice autorisée)

## **Informatique 2**

**Enseignant(e) :** Carine Bourdreux

**Objectifs :**

Savoir exploiter des tables de données pour en extraire des informations et les analyser.

**Plan du cours :**

- Tableur : exploitation d'une table de données, filtre, tri, tableau récapitulatif, recherche
- Tableur : utilisation des fonctions de bases de données, calcul sur table filtrée ou non filtrée

**Modalités d'évaluation :**

Le module sera évalué par un contrôle continu :

- activités surveillées ou réalisées en autonomie,
- toute activité doit être rendue : en cas d'absence justifiée, se rapprocher de l'enseignant pour les modalités de rattrapage
- les étudiants dispensés de TD pourront passer toutes les activités surveillées en fin de semestre mais devront rendre les activités non surveillées en même temps que les autres.

**Session de rattrapage :**

Epreuve surveillée et/ou activités à réaliser en autonomie avant la session de rattrapage

## Anglais

**Enseignants :** Vanessa Street et Jean-François Andrieux

### **Objectifs du cours :**

En Licence, le niveau minimum requis est le niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

### **Compétences développées :**

- Pratique de la langue orale (PLO) : compréhension orale et expression orale
- Pratique de la langue écrite (PLE) : compréhension écrite et expression écrite
- Travail en Autoformation Guidé (TAG) : réalisation effective de dix heures de travail en autoformation (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), de façon régulière et cohérente, description et analyse du travail effectué (« carnet de bord »)
- Supports en anglais (audios, vidéos, iconographiques, écrits...) fournis par les enseignants, en rapport avec les domaines relatifs au monde économique et à la gestion d'organismes et d'entreprises

### **Modalités d'évaluation :**

Voir Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) LANSAD à la fin du guide des études. S'y référer et les suivre scrupuleusement.

**VIGILANCE :** TRAVAIL EN AUTOFORMATION GUIDÉ (TAG) : 10H OBLIGATOIRE

La non-réalisation des 10h de TAG entraîne l'impossibilité de valider son année, quand bien même l'étudiant a la moyenne à l'ensemble des matières.

## **Atelier de méthodes**

**Enseignante :** MME SAINT-GEORGES

### **Objectifs du cours :**

Travaux autour des techniques d'expression orale : exposés, prise de parole, support visuel...

- Acquérir des techniques d'expression orale
- Savoir prendre la parole devant un auditoire
- Apprendre à gérer le stress

### **Plan du cours / Modalités d'enseignement :**

Le contenu du cours sera constitué de trois parties distinctes :

- Théories du langage et analyse de pratiques discursives
- Méthodologie de l'exposé : contenu, support visuel et prestation orale
- Exercices pratiques d'expression orale

### **Modalités d'évaluation :**

Examen final : exposé oral de 10 mn sur un sujet en lien avec les disciplines ou sur des thématiques plus larges en rapport avec l'actualité ou la culture générale.

# Géopolitique

**Enseignant :** Michel Carrard

## **Objectifs du cours :**

L'objectif de ce cours d'introduction à la géopolitique est de permettre aux étudiants de L2 de disposer d'une meilleure compréhension du monde dans lequel nous vivons et, en particulier, d'une meilleure connaissance de la mondialisation et des relations internationales entre les grands acteurs étatiques.

## **Plan du cours :**

Introduction : Qu'est-ce que la géopolitique ?

Histoire de la géopolitique

- a) L'école allemande
- b) L'école anglaise
- c) L'école française

Chapitre 1 : Le cadre de la vie internationale

- a) La mondialisation
- b) Les acteurs internationaux
- c) La puissance internationale
- d) Les institutions internationales
- e) Existe-t-il une communauté internationale ?

Chapitre 2 : Les puissances

- a) L'Europe : puissance ou espace ? vers une fragmentation ?
- b) Les Etats-Unis, le déclin ?
- c) La Chine et l'Inde, la conquête ?
- d) La Russie, vers une renaissance ?
- e) L'Amérique Latine et l'Afrique,
- f) Le monde arabe et le moyen orient

Chapitre 3 : Les défis globaux

- a) Le changement climatique
- b) Les déséquilibres économiques internationaux
- c) La démographie et les migrations
- d) La sécurité internationale

Chapitre 4 : La démocratie aujourd'hui remise en cause ?

- a) Caractéristiques du régime démocratique et débats récents
- b) Les Etats-Unis de D. Trump sont-ils toujours une démocratie ?
- c) Les remises en cause de la démocratie : La Russie, la Turquie, la Chine, le Brésil, la Hongrie...

**Bibliographie :**

BONIFACE, P., (2015), *Comprendre le monde. Les relations internationales*, Armand Colin, 3ème édition

TELLENNE, C., (2019), *Introduction à la géopolitique*, Repères

TELLENNE, C., (2011), *Dictionnaire de géoéconomie et de géopolitique*, PUF

NAZER, M., (2010), *La géopolitique*, Ellipses

GOMART, T., (2019), *L'affolement du monde, 10 enjeux de géopolitique*, Textes

BRUNEL, S., (2009), *Nourrir le monde, vaincre la faim*, Larousse

LACOSTE, Y., (2006), *Géopolitique. La longue histoire d'aujourd'hui*, Larousse

**Modalités d'évaluation :**

Dossier de recherche en groupe + soutenance orale (50% de la note) + examen écrit (50% de la note)

## 6 Informations pratiques

### Siège de l'université

1 place de l'Yser  
BP 1022  
59375 DUNKERQUE cedex 1  
 03 28 23 73 73

### Site de Boulogne sur mer

Centre de Gestion Universitaire (CGU) de Boulogne sur mer  
Site universitaire « Saint Louis »  
21, rue Saint Louis B.P. 774  
62327 Boulogne sur Mer cedex  
 03 21 99 41 00

### Structure administrative

Vice-président, directeur du CGU de Boulogne : Thierry RIGAUX  
Responsable administratif : Martine JOLY  
Secrétaire de Direction : Caroline DAMIENS  
 03 21 99 41 03

### Services in situ

1. La carte étudiant (IZLY)
  - Payer des repas au Restaurant Universitaire (RU) ou prendre un café au distributeur
  - Justifier de son inscription dans un sport (SUAPS)
  - Emprunter des livres à la Bibliothèque Universitaire (BULCO)
  - Payer des photocopies dans ces mêmes Bibliothèques
  - Accéder à certains bâtiments et salles de la fac
2. Le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Sociales (CROUS)
  - Demande d'aides sociales (bourses)
  - Restaurants Universitaires (RU)
  - Résidences étudiantes

 03 59 61 70 20

✉ [antenne.boulogne@crous-lille.fr](mailto:antenne.boulogne@crous-lille.fr)

3. Bibliothèque Universitaire du Littoral Côte d'Opale (BULCO)

BULCO

Place Henri Heine B.P. 155

62202 Boulogne sur Mer

☎ 03 21 99 41 30

— Service Universitaire d'Accueil, d'Information, d'Orientation et d'Insertion Professionnelle (SUAIO-IP)

Conseil et accompagnement sur le changement de filière, la réorientation la poursuite d'études et les débouchés des formations

Aide pour les candidatures dans les formations sélectives (Licences Professionnelles, Masters, Ecoles, etc.)

Possibilité d'entretiens individualisés

Aide à la recherche de stages

Relecture des CV et lettres de motivations dans le cadre de la recherche de stage ou d'emploi

✉ [suaiobg@univ-littoral.fr](mailto:suaiobg@univ-littoral.fr)

☎ 03 66 25 64 00

4. La Maison de l'Etudiant (MDE)

MDE

21 rue Saint-Louis

Bâtiment Clocheville

62200 Boulogne sur Mer

☎ 03 66 25 64 02

— Assistance sociale

Faire appel au service social de l'ULCO, pour rencontrer des assistantes sociales du CROUS : accueil et conseils en cas de difficultés personnelles, médicales, administratives, financières et autres.

Dunkerque : Mme LEMAIRE Boulogne, Calais et Saint-Omer : Mme SMEE

Boulogne, Calais, Dunkerque et Saint-Omer : Mme DEMAZIERE

☎ 03 28 28 68 60

— Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)

Apporter une aide, une écoute, des consultations médicales de tout ordre (examen de prévention, psychologie, social...)

☎ 03 28 23 71 61

- Associations étudiantes  
Rejoindre une association de filière (dans ta discipline) ou une asso étudiante qui développe des projets dans les domaines de l'écologie, du sport, du handicap, dans la culture et l'événementiel ...
  
- 5. Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)  
Pratique du sport pour participer aux compétitions universitaires  
Faire reconnaître un statut de sportif de haut niveau  
Adopter un sport dans le cadre des enseignements optionnels donnant lieu à bonus  
✉ [staps@univ-littoral.fr](mailto:staps@univ-littoral.fr)  
☎ 03 28 23 76 67  
<https://suaps.univ-littoral.fr/>
  
- 6. Le Service Commun de la Culture (SCC)  
Centre culturel La Chapelle  
Stages pratiques, concerts, expos, projections de films, et spectacles vivants,...
  
- 7. Le Centre de Ressources en Langues (CRL)  
Participer à des cours de langues vivantes (sauf anglais), généralement dispensés en fin de journée.  
Possibilité de valoriser ces cours comme un enseignement optionnel (LV2, bonus).  
☎ 03 21 99 41 87  
✉ [lansad@univ-littoral.fr](mailto:lansad@univ-littoral.fr)  
<https://crl.univ-littoral.fr/cours-langues/langues-et-horaires-2022-23/>
  
- 8. Accueil Handicap  
Ce service s'adresse aux étudiants atteints d'une pathologie ou d'un handicap qui nécessite des aménagements de la vie universitaire (1/3 temps, tuteur, matériel...). Ex : Maladies chroniques, maladies nécessitant des hospitalisations, handicap moteur et/ou sensoriel, dyslexie...  
Prendre contact au plus vite auprès du secrétariat ou du Bureau de la vie étudiante  
☎ 03 28 23 74 41  
☎ 03 28 23 73 46  
✉ [vie.etudiante@univ-littoral.fr](mailto:vie.etudiante@univ-littoral.fr)  
✉ [handicap.etudiants@univ-littoral.fr](mailto:handicap.etudiants@univ-littoral.fr)
  
- 9. Formation secourisme – PSC1  
Plusieurs sessions de formation sont organisées chaque année en fonction

du nombre d'inscriptions.

Délivrance du diplôme "Protection et Secours Civiques niveau 1".

Dunkerque 📞 06 67 92 88 85

Boulogne-sur-Mer - M. Evrard à la Croix Rouge 📞 03 21 31 40 70

Calais - Mme Bogeart Association Marquise Secourisme 📞 06 30 77 49 70

## **7 Lutte contre les discriminations, le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes**

Votre Université met en place un dispositif de signalement et d'alerte des discriminations, du harcèlement et des violences sexuelles et sexistes dont vous pourriez être victime dans votre vie étudiante. Vous pouvez écrire au mail à l'adresse : [stop.discrimination@univ-littoral.fr](mailto:stop.discrimination@univ-littoral.fr) ou rencontrer sur chaque pôle de l'ULCO un des trois référent.es (étudiant.e, enseignant.e et agent.e). Toutes les infos et les coordonnées sur <https://egalite.univ-littoral.fr/>



## **8 Réglementation des examens en licence**

*A compter de la rentrée 2021-2022*

*Adoption CFVU du 13/04/2021*

### **Préalable :**

- Texte de référence : arrêté du 30/07/2018 sur la licence
- Les parcours de licence sont organisés en semestre, en blocs de connaissances et de compétences et en unités d'enseignement.

La définition de **blocs de connaissances et de compétences** vise à valider et attester l'acquisition d'ensembles homogènes et cohérents de compétences contribuant à l'exercice en autonomie d'une activité professionnelle.

**La licence sanctionne un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens.**

## **1. Inscription et progression**

- L'inscription administrative est annuelle ; elle s'effectue dans un parcours de formation, conformément aux dispositions nationales.

- L'inscription pédagogique est faite en début d'année universitaire pour les deux semestres ou au début de chaque semestre, avec possibilités de modification, au plus tard dans le mois qui suit le début du semestre d'enseignement.

- L'étudiant peut s'inscrire de droit dans l'année d'études suivante de son parcours dès lors qu'il a validé l'ensemble de l'année ou des années précédentes (**attention : compatibilité avec les blocs de compétences**).

- Progression : les conditions de la progression (L1/L2 et L2/L3) sont définies par chaque département pédagogique :

- Une note supérieure ou égale à 09,5/20 dans le semestre non acquis est exigée pour bénéficier du statut AJAC (Ajourné Autorisé à Composer) entre la L1 et la L2 et entre la L2 et la L3.

Aucune inscription n'est possible en L3 si un seul semestre est acquis en L1.

## **2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC) :**

### **a) Cadrage réglementaire**

- Les présentes règles communes de contrôle des connaissances et des Compétences s'inscrivent dans le cadre réglementaire national défini par **l'article L. 613-1 du code de l'éducation** et la circulaire n°2000-033 du 01/03/2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur.

- Les établissements précisent les modalités de l'évaluation, la place respective des épreuves écrites et orales, ainsi que les modes spécifiques de validation des diverses activités pédagogiques et, notamment les périodes ou des projets

conduits individuellement ou collectivement en milieu professionnel.

Le règlement des études est proposé par le Président du Jury et par le jury du diplôme, avalisé par le conseil de département dans le respect des MCCC adoptées en CFVU et transmis pour validation définitive au Président de l'université.

Chaque département doit communiquer au Service Universitaire de l'Accueil, de l'Information et de l'Orientation, et de l'Insertion Professionnelle (SUAIO/IP) et à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE), le guide des études et les modalités de contrôle des connaissances (L613-1) propres à chacun des diplômes qui relèvent de sa compétence.

- La diffusion des modalités particulières à chaque formation est faite aux étudiants au plus tard un mois après la reprise des enseignements : aucun changement ne peut intervenir après cette date.

- Modifications possibles si prévu dans MCCC (ex : épreuve orale pour épreuve écrite)

- Publicité : La publicité est suffisante si :

- Le règlement des études est consultable au secrétariat pédagogique après information des étudiants
- Le règlement des études est accessible facilement par les étudiants (lieu bien repéré)
- Le règlement des études est distribué aux étudiants

## **b) Validation des parcours de formation**

**- Les aptitudes et l'acquisition des connaissances et des compétences sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.** Les modalités de contrôle continu prévoient la communication régulière des notes et résultats à l'étudiant et, s'il le souhaite, la consultation des copies.

Les MCCC tiennent compte des contraintes spécifiques des étudiants en régime spécial d'études.

L'évaluation continue est privilégiée et permet une acquisition (et vérification) progressive tout au long de la formation (arrêté licence) hors régime spécial d'études mentionné par l'art. 12 de l'arrêté du 22/01/2014 modifié fixant le cadre national des formations.

Modalités variées :

- présentiel ou en ligne
- épreuves écrites ou orales
- remise de travaux ou de projets

– mise en situations ou d’observation en milieu professionnel

**- Contrôle continu et examen terminal :** Plusieurs modalités de calcul de la note finale des Eléments Constitutifs (EC) ou Unité d’Enseignement (UE) sont envisageables et sont déclinées dans le règlement des études.

Les décisions prises ne peuvent plus varier dans l’année.

**- Anonymat :** Les modalités des examens terminaux (écrits) doivent veiller à garantir l’anonymat des copies, autant que faire se peut.

**- Capitalisation :**

– Au sein d’un parcours de formation, **les unités d’enseignement sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l’étudiant y a obtenu la moyenne** (la note est conservée même en cas de redoublement et l’étudiant ne peut repasser l’épreuve). L’acquisition de l’unité d’enseignement entraîne l’acquisition des crédits correspondants. Chaque formation fixe la valeur en crédits européens de chaque UE.

– **De même sont capitalisables les éléments constitutifs des unités d’enseignement**, dont la valeur en crédits est également fixée.

– Lorsqu’un étudiant change d’établissement pour poursuivre son cursus dans une même formation (mention identique) :

– les crédits obtenus dans le cas de validation d’année(s) et/ou de semestre(s) entier(s), délivrés dans l’établissement d’origine, lui sont définitivement acquis;

– les crédits acquis dans le cas de validation d’UE ou d’EC faisant partie de semestres non-acquis, sont repris sous l’autorité du président du jury (à la hauteur des crédits capitalisés);

**- Compensation et obtention du diplôme :**

**La compensation s’effectue au sein des unités d’enseignement (UE).** Elle s’effectue également au sein de regroupements cohérents d’UE, organisées notamment en blocs de connaissances et de compétences clairement identifiés dans les modalités de contrôle des connaissances et des compétences communiquées aux étudiants. Par décision de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation, **un dispositif spécial de compensation** peut être mis en œuvre qui permette à l’étudiant d’en bénéficier à divers moments de son parcours et, notamment, lorsqu’il fait le choix de se réorienter, d’effectuer une mobilité dans un autre établissement d’enseignement supérieur français ou étran-

ger ou d'interrompre ses études. Ce dispositif a pour but de permettre à un étudiant qui le souhaite en fonction de son projet personnel d'obtenir à divers moments de son parcours un bilan global de ses résultats et d'obtenir ainsi la validation correspondante en crédits. Le dispositif est placé sous la responsabilité du jury du diplôme et les règles de compensation prennent en compte la nécessaire progressivité des études.

**Le diplôme s'obtient soit par acquisition de chaque UE constitutive du parcours correspondant, soit par application des modalités de compensation choisies par la formation.** Au sein d'un parcours de formation, les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu la moyenne.

L'acquisition des UE emportent des crédits européens correspondants.

Un diplôme obtenu par l'une ou l'autre voie confère la totalité des 180 crédits.

La compensation s'effectue au sein de chaque bloc de compétences, entre les blocs d'un même semestre et entre les deux semestres d'une même année universitaire.

**- Seconde Chance** L'article 12 de l'arrêté du 30/07/2018 prévoit que les MCCC sont organisées de telle sorte qu'elles garantissent à l'étudiant de bénéficier d'une seconde chance.

Pas de délai entre évaluation initiale et seconde chance.

Plusieurs formes possibles :

- une évaluation supplémentaire organisée après publication des résultats de l'évaluation initiale (« rattrapages classiques »)
- En cas d'évaluation continue intégrale, la seconde chance doit être comprise dans ses modalités de mise en œuvre
- L'étudiant bénéficie, de droit, d'une évaluation de substitution dans des conditions définies par l'établissement, lorsqu'il a des contraintes particulières, notamment s'il bénéficie d'un régime spécial d'études (arrêté du 22/01/2014 MAJ).

Il convient que les épreuves de rattrapage soient conçues de sorte à assurer une égalité de traitement avec les étudiants de la session principale.

Sauf dispositions contraires prévues dans le guide des études, les notes de contrôle continu de session 1 sont conservées en session 2.

## Synthèse

**Préalable :** la meilleure des notes obtenues en session initiale et seconde chance est conservée.

	<b>Semestre 1 &amp; 2</b>		
	Épreuve passée		
Évaluation initiale (Session 1)	oui	non (ABI*)	non (ABJ)
	<b>Seconde chance</b>		
Epreuve de Substitution : contraintes reconnues par le jury et rég. Spéciaux	non	non	oui
Evaluation Supplémentaire (Session 2 : rattrapage)	oui	oui	oui

\* ABI : Absence Injustifiée

\*\* ABJ : Absence Justifiée

- **Session d'examen :** l'ensemble des opérations visant au contrôle des connaissances et se terminant par une décision de jury.

- **Bonus** Prise en compte du sport, des langues, de la pré-pro, de toute autre discipline enseignée dans une filière de l'ULCO prise en option par l'étudiant, et d'autres types d'investissements en relation avec les études (ateliers d'expression artistique, stage facultatif, évaluation des Emplois Apprentis Professeurs, DU Engagement Etudiant...) en plus du programme normal.

Le bonus est fixé à 3% du total maximum des points : 20/20 (20x3% = 0,6 point) :

Note d'activité Bonus dans l'UE	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Points ajoutés à la moyenne de l'UE	0	0,06	0,12	0,18	0,24	0,3	0,36	0,42	0,48	0,54	0,6

Le bonus s'applique sur le bloc de compétences : « compétences transversales ». Le bonus se traduit par une note sur 20, sans attribution de crédits.

Important :

— Si plusieurs activités à points bonus sont suivies par un étudiant pendant un semestre donné : la meilleure des notes est conservée

– Seules les notes de bonus supérieures à 10/20 sont prises en compte

### **3. Jurys et résultats**

#### **- Jurys : L. 613-1 du code de l'éducation :**

Le président de l'université nomme le président et les membres des jurys.

Leur composition comprend au moins une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation parmi lesquels le président du jury est nommé, ainsi que des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement.

La composition des jurys est publique.

Il est recommandé d'organiser un jury unique et donc jury SUPRA si une même formation est dispensée sur deux sites.

Le président du jury est responsable de la cohérence et du bon déroulement de l'ensemble du processus, de la validation de l'unité d'enseignement à la délivrance du diplôme. Il est responsable de l'établissement des procès-verbaux.

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et la délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui.

#### **- Résultats**

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants.

Les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien.

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil ayant compétence en matière de formation arrête les modalités de communication et d'entretien qui sont mises en œuvre par les équipes pédagogiques et peuvent donner lieu à un accompagnement.

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats (respect du délai autant que faire se peut). La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées

dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Le Président du Jury est responsable de la transmission des procès-verbaux à la DEVE.

Les procès-verbaux d'examen des deux sessions de l'année doivent être transmis le plus rapidement possible à la Direction des Etudes et de la Vie Etudiante (DEVE) pour la fin de l'année universitaire (voir calendrier).

Afin de respecter l'article 6 de la LOI du 17/07/1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public, « ne sont communicables qu'à l'intéressé les documents administratifs portant appréciation ou jugement de valeur sur une personne physique, nommément désignée ou identifiable. »

**Les résultats (admis, ajourné et AJAC) sont affichés, mais pas les notes de chaque étudiant.**

S'il s'agit de publier les notes des étudiants, les notes sont considérées comme des données à caractère personnel et ne doivent être accessibles que de l'étudiant concerné après authentification.

#### **- Redoublement :**

Le redoublement est de droit et sans limite dans les filières non sélectives.

## **4. Assiduité et incidents pendant les examens**

### **- L'assiduité**

L'assiduité est définie par l'arrêté du 30/07/2019.

Le Président de l'université détermine les conditions de scolarité et d'assiduité des étudiants par type d'enseignement (enseignements en présentiel : CM et TD ou TP, les enseignements à distance, les enseignements mobilisant les outils numériques, les projets individuels et collectifs notamment) : les étudiants sont vivement incités à assister à toutes les formes d'enseignement et d'évaluation.

Obligation pour chaque étudiant de procéder à son inscription pédagogique.

Respect des engagements pris dans le contrat pédagogique de réussite.

En cas de non-respect, l'étudiant est tenu de justifier de son absence par tous moyens.

Certaines dispenses d'assiduité sont tolérées (voir arrêté 30/07/2019).

Les conditions de scolarité et d'assiduité sont présentées annuellement à la CFVU et au CA.

L'étudiant boursier sur critères sociaux doit remplir les conditions générales de scolarité et d'assiduité.

Étudiants boursiers : En application des articles L. 612-1-1 et D. 821-1 du Code de l'éducation, l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être régulièrement inscrit (inscription administrative et pédagogique) et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés, réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation et se présenter aux examens, faute de quoi le versement de la bourse est suspendu et un ordre de reversement est émis pour obtenir le remboursement des mensualités de bourse indûment perçues.

Étudiants non boursiers : aucune condition d'assiduité

### **Absence et certificat médical**

La justification d'une absence par la production d'un certificat médical est une possibilité offerte aux étudiants, y compris dans les MCCC, mais elle n'a pas de caractère obligatoire.

### **- Incidents pendant les examens**

**Retard** Les étudiants doivent être présents 15mn dans la salle d'examen avant le début de l'épreuve.

Les retards individuels sont exceptionnels et doivent être justifiés.

Ils sont soumis à l'appréciation du Président du Jury ou de son représentant dans la salle sous réserve qu'aucun étudiant n'ait quitté la salle.

Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

En cas de circonstances exceptionnelles (grève, conditions météorologiques notamment), le président de jury ou le Vice-Président en charge de la Formation si nécessaire peut décider, soit de retarder le commencement de l'épreuve en fonction de la durée supplémentaire d'acheminement des candidats, soit de la reporter à une date ultérieure.

Le procès-verbal d'examen doit indiquer le nom des étudiants retardataires avec leur heure d'arrivée.

**Absence justifiée ou non justifiée** Un étudiant sera déclaré en absence justifiée s'il présente un justificatif d'absence dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de l'examen; la justification sera appréciée par le jury au regard de situations particulières (accident, deuil, intervention chirurgicale d'urgence, convocation à la journée citoyenne...).

Un étudiant sera déclaré en absence injustifiée si le justificatif n'est pas recevable ou s'il n'a pas de justificatif.

Application du principe :

Évaluation initiale (session 1) :

- Un étudiant absent injustifié à une épreuve ou matière en session 1 sera défaillant et devra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (session 2).
- Un étudiant absent justifié à une épreuve ou matière en session 1 pourra repasser l'épreuve ou la matière en seconde chance (épreuve de substitution).

Evaluation supplémentaire (session 2) : un étudiant absent à une épreuve ou matière :

- S'il était présent en session 1 : la note de session 1 est reprise sauf dispositions particulières dans le guide des études de la formation
- S'il était déjà absent en session 1 :
  - Absence justifiée : le jury peut exceptionnellement statuer sur les résultats de l'étudiant et décider de le déclarer admis
  - Défaillant : l'étudiant est défaillant s'il est encore absent injustifié

Absence justifiée ou injustifiée et contrôle continu : le guide des études de la formation définira les principes applicables.

## **5. Délivrance des Diplômes et mentions**

### **Obtention du diplôme intermédiaire de DEUG :**

Le jury délibère systématiquement, à l'issue des quatre premiers semestres du cycle Licence, en vue de la délivrance du DEUG.

Pour obtenir le diplôme de DEUG, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des deux années qui le composent (L1 et L2).

La délivrance de ce diplôme intermédiaire est possible; l'étudiant devra en faire la demande.

## **Obtention du diplôme final de licence**

Pour obtenir le diplôme de Licence, l'étudiant doit avoir obtenu chacune des trois années qui le composent (L1, L2 et L3).

## **Mentions de réussite**

La moyenne prise en compte pour l'attribution d'une mention est celle de la dernière année du diplôme : moyenne générale du L3 (semestres 5 et 6) dans le cadre de l'obtention de la licence.

Attribution de la mention Passable : moyenne générale égale ou supérieure à 10/20 et inférieure à 12/20.

Attribution de la mention Assez Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 12/20 et inférieure à 14/20.

Attribution de la mention Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 14/20 et inférieure à 16/20.

Attribution de la mention Très Bien : moyenne générale égale ou supérieure à 16/20.

## **6. Régime Spécial d'Etudes : art 12 arrêté du 22/01/2014 (mis à jour par l'arrêté du 30/07/2018)**

La commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation fixe les modalités pédagogiques spéciales prenant en compte les besoins spécifiques d'étudiants dans des situations particulières, notamment aux étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne, aux femmes enceintes, aux étudiants chargé de famille, aux étudiants en situation de handicap, aux étudiants engagés dans plusieurs cursus, aux étudiants en besoins éducatifs particuliers, aux étudiants en situation de longue maladie, aux étudiants entrepreneurs, aux artistes et sportifs de haut niveau et aux étudiants exerçant les activités mentionnées à l'art. L 611-11 du code de l'éducation.

### **Sportifs de haut niveau (SHN)**

Le SUAPS peut attester de ce statut de SHN et diffusera la liste des étudiants SHN largement dans les départements et composantes.

Les étudiants qui souhaitent bénéficier d'aménagements particuliers liés à ce statut doivent apporter un justificatif et donner le calendrier des compétitions.

Les étudiants bénéficiant de ce statut doivent informer les départements des changements de calendrier au moins 15 jours avant.

Le SUAPS enverra la liste des étudiants ayant une pratique sportive et participant à des compétitions (hors SHN).

Les formations éviteront de placer les contrôles continus et les examens le jeudi après-midi.

Épreuves de substitution proposée par la formation.

Une date limite est à fixer pour se déclarer SHN : la commission SUAPS se réunit en juin, mi-octobre et mi-novembre.

## **Handicap**

Respect des textes réglementaires visés plus haut.

Le médecin et les infirmières évaluent les besoins et aménagements nécessaires, en lien avec les responsables pédagogiques.

La Commission Consultative Handicap (CCH) émet un avis et le Président décide des mesures d'accompagnement.

Le BVE assure la mise en place et le suivi des mesures d'accompagnement.

## **Statut d'Étudiant Salarié**

Peuvent demander à bénéficier de ce statut, les étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10h par semaine en moyenne.

Il doit attester de son statut de salarié (attestation de l'employeur).

Il est dispensé d'assiduité à l'ensemble des enseignements.

Il peut ne pas passer le contrôle continu et est invité à passer l'examen terminal.

Si seul le contrôle continu est proposé, un examen terminal doit être prévu pour l'étudiant salarié.

## Les étudiants « empêchés »

Sont concernés les étudiants qui ne rentrent pas dans la catégorie des étudiants en situation de handicap et qui présentent un problème de santé temporaire (foulures, entorses, hospitalisation, plâtre...).

Des aménagements peuvent être mis en place selon les ressources disponibles (personnel, matériel) de la formation et sont sous sa responsabilité.

La demande d'aménagement se fait auprès d'un médecin du SUMPPS, par l'étudiant, qui rédige un avis médical à validité temporaire.

L'étudiant doit déposer le document, dans un délai de deux jours ouvrables avant la date de l'évaluation, auprès du service scolarité de la formation concernée.

L'aménagement d'examens est pris en compte par la formation en fonction des règles d'organisation de l'examen.

## Autres situations particulières

Principe : application du régime salarié

<b>Statut</b>	<b>Justificatifs</b>
Artiste de haut niveau	Inscription au conservatoire ou école des beaux-arts.
Étudiant suivant un double cursus	Certificat de scolarité
Étudiant effectuant un service civique	Contrat d'engagement
Étudiant participant à la réserve militaire	Contrat d'engagement
Étudiante enceinte	Certificat médical, attestation de grossesse
Étudiant chargé de famille	Livret de famille

## 7. Examens

Le sujet d'examen doit spécifier clairement les documents autorisés et outils numériques ou connectés autorisés, à défaut aucun document ne peut être utilisé par l'ensemble des étudiants.

## 9 LanSAD

### Modalités de Contrôle de Connaissances et de Compétences en LanSAD en Licence

*Ce cadrage concerne les langues 1 mais également les 2e ou 3e langues obligatoires ou en option obligatoire.*

Chaque étudiant est évalué en langues au moyen de 6 évaluations donnant lieu à 3 notes par semestre.

Les évaluations de compréhension orale (CO) et de production orale (production en continu et/ou interaction) (PO), donnent lieu à une **note de Pratique de la Langue Orale (PLO) représentant 40% de la note semestrielle.**

Les évaluations de compréhension écrite (CE) et de production écrite (PE), donnent lieu à une **note de Pratique de la Langue Ecrite (PLE) représentant 40% de la note semestrielle.**

En complément des enseignements, les étudiants effectuent au minimum 10 heures de travail en autoformation guidée au Centre de Ressources en Langues (dans les lieux d'accueil du CRL) ou à distance sur Internet. Ce travail, évalué en deux périodes, donne lieu à une **note de Travail en Autoformation Guidée (TAG) représentant 20% de la note semestrielle.**

L'autoformation est comprise comme le moment où l'étudiant choisit ses modalités d'apprentissage avec les moyens offerts par le dispositif LanSAD (outils du CRL, ateliers de conversation, tutorat, CALAO...), en fonction de son niveau de départ, de son potentiel et de ses objectifs. Elle est guidée par l'enseignant qui prendra en compte dans sa notation : la réalisation effective des dix heures de travail, la régularité, la cohérence, la description et l'analyse du travail effectué (« carnet de bord »).

Le niveau minimum requis en Licence est le **niveau B1+ du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL)**. En Master, le niveau minimum requis est le niveau B2+ du CECRL.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 :

- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est supérieure à 10, la note est conservée en session 2 ;
- si l'une (ou plusieurs) des 3 notes est inférieure à 10, l'étudiant repasse la PLO, la PLE ou le TAG correspondant en session 2.

Dans le cas de l'UE LanSAD non acquise en session 1 et 2, pour un étudiant doublant son année :

- les notes de PLE, PLO et TAG ne sont pas conservées; l'étudiant doublant doit repasser l'intégralité des épreuves de l'UE (3 notes).

## Déroulement des sessions 1 et 2 en L1

<b>Compétences évaluées</b>	<b>Session 1</b>		<b>Épreuves de substitution</b>	<b>Session 2</b>	<b>Notes</b>
Pratique de la Langue écrite	CE	PE*	épreuve de PLE	épreuve de PLE	PLE (40%)
Pratique de la Langue orale	PO	CO*	épreuve de PLO	épreuve de PLO	PLO (40%)
Autoformation guidée	TAG	TAG	délai supplé- mentaire	délai supplé- mentaire	TAG (20%)

\* Dans la mesure du possible, les épreuves de compréhension orale et de production écrite seront communes aux étudiants d'un même niveau et d'une même filière. Ces épreuves auront lieu le même jour, sur un même créneau.

## 10 Catalogue des bonus

L'ULCO valorise l'engagement de ses étudiants dans les activités sportives, culturelles, professionnelles ou visant à approfondir ses connaissances, en attribuant des notes bonus.

- Sport et culture.
  - Activités sportives
  - Atelier vidéo (site de Dunkerque)
  - Troupe universitaire (site de Dunkerque)
  - Piste sur scène (site de Boulogne)
  
- Langues et expression.
  - Cours de langues
  - Certification Langues - CLES
  - Projet Voltaire\*
  - CEL'quence (site de Dunkerque)
  
- Engagement étudiant.
  - Tutorat pédagogique
  - Engagement étudiant et citoyen
  
- Découvertes et immersions.
  - Stage volontaire\*
  - Semestre ou année de césure
  - Sessions de l'étudiant créateur
  
- Unités d'enseignement.
  - UE d'ouverture
  - UE suivie dans une autre formation

L'intégralité du catalogue des bonus est à retrouver sur votre ENT dans l'onglet « Services administratifs ».